

# PROJET PEDAGOGIQUE

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
I) <b>UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	4
1) <b>Une mission éducative</b> .....	4
a) Socialisation et construction de soi .....	4
b) Démocratisation .....	5
2) <b>Une mission culturelle</b> .....	6
a) nécessité de diffusion .....	6
b) identité professionnelle .....	6
II) <b>IDEES DIRECTRICES</b> .....	7
1) <b>L'élève au cœur du dispositif</b> .....	7
a) individualisation de l'enseignement .....	7
b) le rôle des parents dans le parcours de l'enfant .....	7
2) <b>Les valeurs défendues</b> .....	8
a) plaisir du jeu .....	8
b) la musique comme outil d'expression .....	8
c) musique et relations humaines .....	9
3) <b>Les finalités</b> .....	9
III) <b>CADRES D'ACTION</b> .....	10
1) <b>Action territoriale et partenaires</b> .....	10
2) <b>Le projet d'établissement</b> .....	11
3) <b>L'équipe pédagogique</b> .....	11
IV) <b>MODALITES D'ENSEIGNEMENT</b> .....	12
1) <b>Le rôle de l'enseignant</b> .....	12
2) <b>Les projets artistiques</b> .....	13
a) la prestation artistique .....	13
b) la transversalité .....	13
c) la pratique d'ensemble .....	14
3) <b>Les modalités de cours : collectifs ou individuels ?</b> .....	14
4) <b>Les modes de transmissions et méthodes d'apprentissages</b> .....	16
5) <b>La notion de cursus</b> .....	17
V) <b>OUTILS</b> .....	18
1) <b>Le répertoire</b> .....	18
2) <b>Les connaissances</b> .....	19
3) <b>Les nouvelles technologies</b> .....	20
VI) <b>EVALUATION</b> .....	22
1) <b>Les problématiques</b> .....	22
2) <b>Pour l'élève</b> .....	22
3) <b>Pour l'enseignant</b> .....	23
CONCLUSION .....	24

## INTRODUCTION

En tant que futur enseignant de la Fonction Publique Territoriale, je serai amené à travailler au sein d'établissements publics, rayonnant sur un territoire, dont la fonction est d'assurer un enseignement artistique et musical cohérent à tous ceux qui le souhaite. Employé par les collectivités publiques, je m'engagerai à répondre à un certain nombre de demandes formulées par les élus et à répondre aux attentes de la population.

Je tente, à travers mon projet pédagogique, de définir le plus précisément possible ce en quoi consistera ma mission au sein du service publique, d'en définir les différents cadres d'actions au sein du territoire. Parce que je crois que la musique possède des vertus éducatives et contribue au développement et à l'épanouissement de l'individu, je justifierai quels seront les axes principaux de ma future pédagogie. Plaçant l'élève au cœur de mes préoccupations, j'explicitai quelles sont les pratiques que je souhaite mettre en place au sein de la structure dans laquelle je travaillerai, et quelles seront les modalités d'enseignement que je souhaite instaurer. Il convient pour cela de préciser également quels outils pédagogiques seront à ma disposition ainsi que les modalités d'évaluation à mettre en place afin de conférer une cohérence à mes idées et permettant de structurer l'apprentissage musical.

Mon projet pédagogique se présente donc comme une source de propositions, d'idées pédagogiques et d'actions concrètes associées, mais également comme une réflexion sur l'enseignement de la musique de manière plus large, en grande mutation aujourd'hui. Je tente donc dans ce document d'en déceler les futurs enjeux (démocratisation de la musique, rôle social et éducatif de l'apprentissage musical) afin de me fixer des objectifs d'avenir, et imaginer mon rôle dans l'évolution du système éducatif actuel.

## I) UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

En tant que futur enseignant de la musique titulaire d'un Diplôme d'Etat, je serai amené à exercer mon métier dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, ma mission s'inscrira au sein du service public. L'enseignement artistique s'intègre ainsi dans un programme large, dont les missions sont définies par des textes cadres (la charte de l'enseignement artistique par exemple) et répondent à différentes attentes des élus (les collectivités diverses finançant une grande partie des établissements dans ou avec lesquels je travaillerai). Deux missions me sont confiées : l'éducation artistique (et musicale) et la diffusion d'actions culturelles sur le territoire.

### 1) Une mission éducative

#### a) Socialisation et construction de soi

Au regard de l'évolution de la société, actuellement plutôt orientée vers un individualisme, la pratique artistique (quelle qu'elle soit) constitue un acte de socialisation. Elle permet de rassembler chaque personne le désirant autour d'une pratique commune, à des fins collectives ou individuelles. L'enseignement musical doit donc permettre, par une pluralité des pratiques et des enseignements proposés, à un éventail de la population le plus large possible de se rencontrer et de communiquer. Cela n'interdit pas pour autant une pratique individuelle de la musique, chacun étant libre de décider de partager ou non sa pratique artistique. Mais un service dit « public », se doit d'être en mesure d'accueillir des individus d'âges, d'origines et de cultures différentes, la musique constituant un langage universel susceptible de rassembler. De même, un établissement public se doit d'ouvrir ses portes à des personnes dont le handicap ou les spécificités constituent un frein à une insertion sociale. L'école de musique, à ce titre, doit être considérée et imaginée comme un lieu de rencontre potentiel et d'échanges diversifiés.

D'autre part, la pratique artistique permet d'œuvrer à la construction de l'individu, lui permettant de trouver plus facilement une place dans la société. Favoriser les actions collectives et initier des démarches de rapprochement entre individus (par le biais de la musique) me semble permettre cela. Favorisant l'expression de chacun et l'expression entre individus par des actions pédagogiques diversifiées et individualisées, la pratique musicale s'inscrit dans un processus d'éducation de l'individu en tant qu'homme et en tant que citoyen

La pratique musicale contribue également au développement des capacités cognitives. Les capacités de mémorisations ou de réflexions, développées lors d'un apprentissage instrumental, vont servir le parcours éducatif général l'enfant. Le fait de se produire publiquement, par exemple, peut aider l'enfant dans son parcours scolaire, l'étudiant lors des concours ou l'adulte à gérer son stress dans sa vie professionnelle.

Ainsi, l'idée d'un impact social nécessite d'entamer aujourd'hui une démarche d'ouverture et de démocratisation de la pratique artistique.

### **b) Démocratisation**

Le système éducatif musical tel que nous le connaissons aujourd'hui est basé sur un modèle pyramidal à vocation relativement élitiste, tant d'un point de vue financier que par l'exigence de résultat qu'il engendre. Bien que cette manière d'envisager l'enseignement de la musique ait fait ses preuves dans une certaine mesure, elle montre aujourd'hui ses limites, puisqu'une majorité de la population ne s'y reconnaît plus. Il est de notre devoir de tenter aujourd'hui d'apporter de nouvelles perspectives dans le but de démocratiser au mieux la pratique musicale. Deux points sont à prendre en considération à ce propos : une égalité d'accès à la pratique musicale et une égalité de traitement.

- Egalité d'accès : le service public doit offrir la possibilité à tous d'accéder à un enseignement musical : la première contrainte est donc d'ordre financier. Il convient de proposer des formules permettant de diminuer au maximum le coût d'une pratique instrumentale. Des solutions sont envisageables en ce sens : tenter de collectiviser l'enseignement instrumental dans la mesure du possible, prendre en compte les moyens de chacun (l'achat d'un instrument restant souvent inabordable). La contrainte financière induit donc d'adapter nos pratiques et nos objectifs en fonction du public auquel nous nous adressons.
- Egalité de traitement : l'ouverture à un public plus vaste implique une prise en compte des désirs, des cultures et des origines de chacun. Afin que la musique soit accessible quelque soit le milieu d'origine, une diversification des répertoires et des pédagogies devient nécessaire. La notion d'égalité des chances ne concerne pas que les conditions d'accès. Il est de mon devoir d'individualiser au maximum les projets et d'accompagner au mieux des démarches personnelles.

## **2) Une mission culturelle**

### **a) nécessité de diffusion**

L'autre fonction de l'enseignant de la musique consiste à favoriser la vie et l'animation culturelle du territoire sur lequel il intervient. Je serai ainsi amené à la création de projets artistiques de toutes sortes à destination du public, en partenariat avec les différentes structures rayonnant sur le même territoire. Cette activité de diffusion me paraît essentielle à plusieurs points de vue :

- elle répond à une attente des élus (car les différentes actions menées constituent la résultante concrète d'une politique mise en œuvre)
- un enseignement musical ne peut avoir un sens sans l'existence de projets artistiques à destination du public, c'est le propre de l'art.

L'animation culturelle du territoire doit, à mon sens, être garantie conjointement par les professionnels et les élèves, ce qui confère à l'enseignant de la musique une double identité de pédagogue et d'artiste.

### **b) identité professionnelle**

Mon identité professionnelle se définit alors autour de ses deux axes. Je pense que mon activité pédagogique n'aurait de sens sans une activité artistique d'interprète ou de créateur pour la compléter. De mon point de vue, il est important de cultiver auprès des élèves l'envie de se produire qui nous anime, et de considérer l'expression scénique comme un des aboutissements possibles d'une pratique musicale. Je ressens donc le besoin de cultiver en moi des émotions musicales pour mieux cerner les problématiques auxquelles je me trouverai confronter en tant qu'enseignant avec les élèves. De plus, l'envie de faire partager ce qui me tient à cœur au public, constitue l'un des éléments moteurs de mon engagement musical.

## II) IDEES DIRECTRICES

Je souhaite exposer dans ce chapitre les trois idées directrices principales autour desquelles je souhaite axer ma pédagogie : placer l'élève au cœur d'un dispositif à concevoir en ce sens, utiliser l'enseignement musical pour transmettre des valeurs auxquelles je crois et définir quelles sont les finalités envisageables d'un enseignement musical.

### 1) L'élève au cœur du dispositif

#### a) individualisation de l'enseignement

Placer l'élève au cœur d'un dispositif éducatif nécessite d'individualiser l'enseignement dispensé, favorisant l'épanouissement de chacun par la pratique musicale. Il est alors important de connaître au mieux nos élèves dans le but de cerner le plus possible leurs attentes et leurs demandes. L'idéal, à mon avis, est de bâtir avec chaque élève un projet individuel qui servira de fil conducteur à ses études musicales. Les activités qui seront proposées à chacun au sein de l'établissement serviront alors le projet personnel de l'élève. Je me dois en tant qu'enseignant et pédagogue d'être à l'écoute et d'adapter ma pédagogie en fonction de chaque individu avec lequel je travaillerai.

Individualiser l'enseignement en fonction des projets de chaque apprenant signifie pour moi d'ouvrir les portes de ma classe à qui en aura besoin, à long, moyen ou court terme. Je ne pense pas que l'enseignement de la musique (autour de la pratique instrumentale du piano en ce qui me concerne) nécessite impérativement un apprentissage de plusieurs années pour tous. En fonction des projets individuels, je peux être amenés à suivre et guider un élève sur une période très courte, pour répondre à un besoin précis. Placer l'élève au cœur du dispositif implique alors pour moi une ouverture pédagogique en termes de diversification des pratiques au service de demandes plurielles.

#### b) le rôle des parents dans le parcours de l'enfant

Le rôle des parents et le positionnement qu'ils souhaitent adopter, au regard du parcours de l'enfant, sont à prendre en considération, car ces derniers peuvent parfois influencer sur les projets de leurs enfants. Je ne me fixe aucune règle quant à la présence ou non des parents durant le cours et quant à leur investissement dans le travail personnel de l'enfant. Dans l'idée de servir des démarches personnelles, j'essaye de m'assurer que la présence, les

idées et les envies des parents n'entrent pas en contradiction avec le projet de l'enfant. Il me paraît alors important, au regard des vertus éducatives de l'enseignement artistique, d'établir une relation triangulaire entre l'enfant, les parents et moi-même dans le but de préciser ensemble le projet de l'enfant, et d'y définir le rôle de chacun. Il existe encore des parents souhaitant voir leurs désirs se réaliser au travers de l'enfant, au détriment de son épanouissement et sa construction personnelle. Le dialogue avec les parents constitue alors un acte essentiel au service de l'enfant.

## **2) Les valeurs défendues**

### **a) plaisir du jeu**

A mes yeux, la notion de plaisir de jouer d'un instrument de musique est capitale, quel que soit l'âge de l'apprenant. Je souhaite ainsi axer ma pédagogie autour du développement de la motivation de l'élève garantissant ainsi au maximum la sensation de plaisir dans sa pratique musicale.

Pour les enfants, le jeu constitue un excellent vecteur d'apprentissage. L'acquisition des connaissances et du savoir-faire se fera d'autant plus naturellement.

Il me paraît important de laisser à l'élève une part d'expérimentation dans son apprentissage. Le laisser faire seul ses premiers pas sur l'instrument, lui laisser l'occasion d'en découvrir les différentes possibilités de jeu ou de son, stimulera indéniablement sa curiosité et générera sans doute plus de plaisir au fur et à mesure qu'il réalisera les avancées de son apprentissage.

De même, utiliser les propositions de l'élève comme prétexte à un travail musical lui permettra de se sentir plus impliqué dans son apprentissage et stimulera son imagination et sa créativité. Il est tout à fait possible de se servir d'un film ou d'une chanson qui tient à cœur à l'enfant pour ensuite initier une démarche créatrice ou interprétative. L'élève tisse ainsi des liens artistiques et intégrera peut-être plus facilement dans son quotidien la pratique instrumentale.

### **b) La musique comme outil d'expression**

Toute pratique artistique constitue, me semble-t-il, un moyen d'expression pour l'individu. Ma conception de l'enseignement musical est axée autour de cette idée : je ne connais pas une musique qui n'exprime pas quelque chose, chacun ressentant le message de manière différente. Je souhaite donc transmettre cette valeur axant la pratique musicale autour

de l'imaginaire et du ressenti de sorte que les intentions musicales précèdent le plus possible l'acte technique instrumental. Je pense donc que proposer de temps en temps à l'élève des activités créatrices, contribue à développer son imaginaire et lui offre une possibilité d'expression plus directe (favorisant ultérieurement l'apprentissage d'œuvres de répertoire par exemple).

La musique peut constituer un élément important dans la construction de l'individu, notamment à des moments clés de son évolution (l'adolescence par exemple, ou durant les périodes de la vie difficiles à surmonter). En diversifiant les pratiques (répertoire instrumental, musique de chambre, pratiques transversales etc.) ainsi que les répertoires, l'enfant trouvera plus facilement ce qui lui convient le mieux, utilisera peut-être plus naturellement la musique comme moyen d'expression s'il en ressent le besoin.

### **c) musique et relations humaines**

Je pense que le fait de favoriser dans mon enseignement de la musique les rencontres humaines, par l'intermédiaire de diverses pratiques, contribue à un épanouissement et un enrichissement individuel. Il est possible de nouer à travers une pratique musicale des relations entre individus qui seraient peut-être inexistantes au quotidien pour des raisons culturelles ou sociales. Cela ne signifie pas pour autant que je ne conçois pas la possibilité d'une pratique instrumentale individuelle. Un amateur de musique éclairé peut très bien s'épanouir en jouant seul de son instrument. Mais j'ai envie d'offrir la possibilité à chacun de partager avec d'autres la joie de jouer de la musique, en favorisant des projets transversaux entre différentes formes d'arts, ou des pratiques collectives de la musique. Je crois que chaque être humain a le besoin tôt ou tard de communiquer, et la pratique musicale peut constituer une alternative à un égocentrisme croissant au sein de notre société.

### **3) Les finalités**

A mes yeux, la première finalité d'un enseignement musical est l'autonomie artistique future des apprenants en corrélation avec leurs projets initiaux. Je souhaite permettre à chaque personne, arrivée à terme de son parcours, de poursuivre comme il l'entend son projet musical, lui en donnant l'envie et les moyens :

- éduquer le goût musical et l'ouverture artistique pour initier une démarche de découverte des arts (concerts, musées, écoutes diverses, recherches etc.),

- donner les moyens techniques et humains de poursuivre une pratique musicale seul ou en groupe à ceux qui le souhaitent (de tous styles),
- accompagner l'élève dans un parcours pré-professionnel etc.

Mais, prenant en compte les vertus thérapeutiques possible de la musique, d'autres finalités sont à évoquées. En effet, il est possible que certaines personnes, présentant un ou plusieurs handicaps, utilisent la pratique musicale à des fins thérapeutiques. C'était le cas par exemple cette année d'un petit garçon présentant des soucis psychomoteurs (problème de parallélismes croisés), la pratique du piano lui ayant été aussi recommandée par son orthophoniste. Bien entendu, la pratique instrumentale en soi (d'un point de vue technique) n'est pas pour lui prépondérante, mais le travail corporel d'indépendance qui en découle lui sera profitable, au même titre que le développement de sa sensibilité musicale par le biais de l'écoute, de la création etc.

### **III) CADRES D'ACTION**

#### **1) Action territoriale et partenaires**

L'ensemble des établissements publics d'enseignements de la musique rayonne aujourd'hui sur un territoire, qu'il s'agisse d'un regroupement de commune, du département ou de la région selon la structure à laquelle nous nous intéressons. L'action de ces établissements, en terme d'enseignement et de diffusion culturelle, ne se cantonne plus au simple lieu de l'Ecole de Musique. Il convient donc pour moi, en tant qu'agent de la Fonction Publique Territoriale, d'identifier et de prendre en compte l'ensemble des acteurs de la culture et de l'éducation présents sur le territoire.

L'un des partenaires à privilégier est l'Education Nationale. Au regard de la dimension éducative intrinsèque à l'enseignement artistique et musical, je serai amené à intervenir en milieu scolaire, dans les écoles primaires ou les collèges. L'école semble en effet constituer un lieu de rencontre idéal dans l'optique de démocratisation de la musique que je défends, car c'est le lieu où se rassemblent des enfants issus de tous milieux sociaux et de toutes cultures. Il est tout à fait envisageable de proposer aux écoles des projets à court ou moyen terme (seul

ou en association avec d'autres collègues) dont la finalité serait l'initiation à la sensibilité musicale et une prestation publique de la part des enfants.

La dimension sociale de la pratique musicale pourrait également être mise en avant en proposant à des établissements tels les maisons de retraites, les hôpitaux ou les maisons de quartiers, d'accueillir en leur sein des prestations scéniques des élèves ou des professionnels. Il me paraît important d'élargir le plus possible les lieux et les situations de productions artistiques (des élèves ou des enseignants), dans le but de divulguer plus largement la musique et de permettre un enseignement musical plus tourné vers la scène.

Je pense établir des partenariats avec les autres structures de l'art, telles les écoles de danses, de théâtre etc. Ces partenariats peuvent prendre une forme ponctuelle (à travers un projet précis, dans lequel des pratiques artistiques plus transversales seraient mises en avant), ou s'inscrire dans la mise en place d'ateliers transversaux permanents.

Cela dit, mon domaine d'action privilégié restera à priori l'Ecole de Musique dont les orientations pédagogiques seront fixées par le projet d'établissement et dont la mise en œuvre sera assurée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

## **2) Le projet d'établissement**

Le projet d'établissement assure la cohérence des différents enseignements dispensés en son sein. Il cadre et balise le parcours éducatifs des élèves, définissant des orientations pédagogiques et jalonnant le parcours de l'élève par un cursus défini, actuellement structuré en cycles. La tendance confère aux établissements un double rôle : s'orienter vers l'accompagnement des pratiques amateurs et former les futurs professionnels (CEPI). Il me paraît important d'avoir bien connaissance du projet d'établissement (lorsqu'il existe) afin d'adopter un positionnement pédagogique en concordance avec les orientations définies. Cependant tous les établissements ne possèdent pas de projet d'établissements écrits. Il peut être alors de notre devoir d'y réfléchir et de participer, avec l'ensemble des enseignants, à sa création ou à son évolution, le projet d'établissement constituant à mon sens un support de travail pour l'équipe pédagogique.

## **3) L'équipe pédagogique**

Il me paraît capital d'inscrire mon action dans l'établissement au sein d'une équipe pédagogique, afin de réellement placer l'élève et son projet au cœur du dispositif mis en place. Je souhaite engager des liens avec les autres enseignants dans l'élaboration et la

réalisation des projets artistiques des élèves. Je désire que la pratique instrumentale pianistique de mes élèves ne se cantonne pas à ma salle de cours, et qu'ils puissent (s'ils en exprime l'envie), pratiquer leur instrument avec d'autres instrumentistes et travailler avec d'autres enseignants.

Le système que j'ai connu (n'avoir qu'un seul référent dans mon enseignement instrumental) engendre des réflexes imitatifs chez les élèves. En effet, nous transmettons inconsciemment nos qualités mais aussi nos défauts aux élèves, il serait plus enrichissant pour eux de travailler avec plusieurs référents. Je propose, par exemple, que le concept de « classe » de tel ou tel professeur soit élargit à l'ensemble du département instrumental. C'est-à-dire que tous les professeurs de piano soient susceptibles de faire travailler tous les élèves pianistes au cours de l'année. La notion d'équipe pédagogique prendrait corps réellement.

#### IV) MODALITES D'ENSEIGNEMENT

##### 1) Le rôle de l'enseignant

Le terme enseigner signifie étymologiquement « signaler » (du latin *insignire*). Ma vision de l'enseignement de la musique correspond mieux à cette définition que la simple idée « d'apprendre » la musique. La musique ne s'apprend pas. Nous pouvons apprendre la théorie de la musique, apprendre les codifications d'écritures, mais la musique se pratique et se vit. Notre rôle, en tant qu'enseignant, pourrait plus consister à « signaler », à proposer la musique au plus grand nombre d'entre nous. Il existe tant de musiques différentes dans le monde aujourd'hui et les moyens de divulgations étant devenus très performant, l'enseignement de la musique devrait permettre à chaque personne de trouver celle qui lui correspond le mieux, et lui permettre de la pratiquer dans les meilleures conditions.

Mon positionnement en tant qu'enseignant s'apparente donc plutôt à celui d'un guide, qui accompagnerait l'élève au long de son apprentissage. Je pense qu'il est important alors de laisser l'élève s'exprimer afin de le laisser formuler lui-même son propre projet artistique. De même il me semble important de responsabiliser l'élève tout au long de son parcours. Ainsi, le rapport frontal du maître à l'élève me semble totalement inadapté désormais. J'entends laisser libre cours à l'expérimentation de l'élève et lui donner les clés pour découvrir et comprendre

par lui-même. La mise en place au sein des cours de méthodes simples consistant par exemple à demander à l'élève de reformuler par écrits les découvertes et les nouvelles connaissances au fur et à mesure lui permettront de mieux les retenir et de les réinvestir plus naturellement.

## **2) Les projets artistiques**

### **a) la prestation artistique**

La prestation publique n'est pas obligatoirement inhérente à l'apprentissage et à la pratique d'un instrument de musique. Je peux tout à fait imaginer que l'on souhaite jouer du piano pour se faire plaisir chez soi, et ne pas avoir l'envie de jouer sur une scène ou pour les autres. Cependant, considérer la prestation publique comme un aboutissement jalonnant l'apprentissage de la musique me paraît être une idée intéressante. Pourquoi ne pas imaginer axer la pratique instrumentale autour de la prestation publique ? Elle pourrait revêtir différente forme : projet collectif de grande ampleur, concert (solo ou au sein d'une formation de chambre), audition interne à la classe ou juste en présence de quelques personnes proches. Favoriser cela permettrait aux élèves de goûter aux plaisirs de la scène de manière plus récurrente (moins de stress, solidification des acquis techniques) et constituerait peut-être une plus grande source de motivation pour l'élève. La musique n'est-elle pas faite pour être écoutée, donc pour être jouée ? Cela engendrerait également une croissance des lieux de production, et la vie culturelle serait enrichie sur le territoire. Cultiver le plaisir de la scène chez l'enfant est important à mes yeux.

### **b) la transversalité**

Afin de permettre une approche plus ludique et plus détendue de la musique, je pense que le fait d'inscrire la performance instrumentale au sein d'une prestation plus transversale artistiquement est bénéfique (exemple du projet à Saint-Nazaire). J'ai tenté également l'expérience avec mes élèves de l'Ecole de Musique de Bouvron : les pièces instrumentales étaient introduites par un jeu d'acteur, les élèves devant jouer la comédie (ou parler) avant et après leur prestation instrumentale. J'ai pu constater dans l'ensemble qu'ils étaient beaucoup plus détendus que lors de l'audition de fin d'année. Il est envisageable de développer cette idée à d'autres arts : croisements entre la poésie et la musique, la danse et la musique ; les apports culturels étant plus conséquent pour les élèves.

### c) la pratique d'ensemble

Apprendre à jouer du piano ne nécessite pas forcément une pratique d'ensemble de la musique ; il suffit de prendre en considération le répertoire très conséquent pour piano seul.

Cependant, la pratique d'ensemble présente de nombreux avantages :

- apprendre en observant les autres est plus spontané et naturel
- s'imposer au sein d'un groupe socialement en tant qu'individu
- mettre en place à plusieurs les fondamentaux de la musique (pulsation, respiration, écoute) de manière plus efficace que dans une pratique individuelle
- apprendre à mener conjointement un projet commun
- trouver des modalités de fonctionnement au sein du groupe pouvant servir ensuite à des fins individuelles (se parler, s'aider, partager etc.)

Je pense que la pratique d'ensemble devrait être effective dès la première année de l'apprentissage instrumental en plus d'une pratique individuelle. Il existe un très nombreux répertoire de musique de chambre pour les petits (yiddish, irish ...) qui permettrait une pratique de la musique de chambre, et il est tout à fait possible d'arranger soi-même des pièces afin de les adapter au groupe avec lequel on travaille. Il existe également un répertoire pianistique conséquent de pièces à quatre mains.

### 3) Les modalités de cours : collectifs ou individuels ?

Je crois qu'il n'existe pas de règle générale à ce sujet. Je ne peut affirmer que le cours collectif est plus intéressant que le cours individuel ou vice-versa. Il convient de tenir compte des attentes de chacun et du public avec lequel on travaille. Je vais ici tenter d'explicitier les avantages et les inconvénients à mes yeux de ces deux formules de cours.

- le cours individuel : il permet une adaptation de l'enseignement instrumental à chaque élève, permettant un travail spécifique avec chaque élève en tête à tête. Dans une certaine mesure il peut être plus efficace puisque chaque élève est valorisé individuellement. Il permet à l'enseignant de mieux connaître son élève, passant plus de temps avec lui, donc de mieux cerner ses attentes et d'adapter sa pédagogie en conséquence. Le cours individuel permet donc de développer la personnalité de chacun et favorise une expression plus personnelle. Cependant, la pratique exclusive de l'enseignement musical par des cours individuels présente des dangers qu'il me semble important de considérer : il peut à terme plonger le musicien dans une pratique

isolationniste de la musique et l'enfermer dans une relation duelle avec son professeur. Cela cloisonnerai sa pratique instrumentale et le pousserai à se refermer sur lui-même au lieu de rechercher l'ouverture. La mise en place de cours collectifs très tôt dans le cursus permettrait de rompre cette monotonie.

- le cour collectif: se présente comme une solution vers la démocratisation de la musique. Cela permettrait d'en réduire les coûts, ce qui permettrait à un public plus large de pratiquer l'instrument. Le cours de groupe permet de créer chez les élèves une émulation positive entre eux, le regard du groupe étant parfois plus important que celui du professeur. Il permet un apprentissage individuel par l'écoute et l'observation de l'autre (comment l'autre résout telle ou telle difficulté), favorise les échanges entre les élèves (les facilités et difficultés sont différentes pour chacun) et de ce fait cultive une diversité (se confronter à une autre interprétation que la sienne). Le fait de jouer régulièrement devant d'autres élèves désinhibe petit à petit et permet un plaisir de jouer grandissant.

Globalement, je pense que la mise en place de cours collectifs dès le début de l'apprentissage peut être bénéfique. Je le conçois à deux ou trois élèves maximum en ce qui concerne le piano, car un seul piano est généralement disponible dans une salle. On pourrait cependant envisager d'investir dans des instruments électriques, afin de pouvoir accroître le nombre d'instruments dans une salle et étendre le nombre d'élèves au sein d'un cours collectif.

Cependant, il faut veiller à ce que les élèves venant ensemble à un cours d'instrument aient des envies communes. J'ai pu constaté au cours de ma pratique d'enseignant qu'il était très compliqué et inefficace n'animer un cours de groupe avec des élèves qui ne s'entendent pas pour des raisons extramusicales. Aussi il convient d'être vigilant lors des phases constitutives des groupes.

#### 4) Les modes de transmissions et méthodes d'apprentissages

Je pense que l'enseignant doit savoir adapter son enseignement en fonction des différences qui caractérisent chaque individu. Aussi il doit savoir mettre en œuvre plusieurs modes de transmission de la musique. L'adaptabilité est une valeur qui me paraît primordiale en matière de pédagogie. C'est-à-dire que la première qualité d'un enseignant à mes yeux est sa capacité à cerner ou préciser le mode de fonctionnement, le mode de pensée, les qualités et les défauts de chaque élève et adapter sa pédagogie en fonction des cas. Ainsi certaines méthodes d'apprentissage peuvent exceller avec certaines personnes et se révéler être un échec avec d'autre. Le propos n'est donc pas ici d'imposer tel ou tel mode de transmission de la musique, mais tenter de dresser un éventail de propositions qui peuvent se révéler utiles dans des cas précis, des personnes précises.

- la transmission par l'écrit : est le mode de transmission classique utilisé historiquement dans les structures d'enseignement de la musique. Elle repose sur notre culture occidentale basée sur les écrits du passé et du présent sur lesquels repose l'ensemble des musiques occidentales instrumentales. Il est important d'offrir à tous ceux qui le souhaitent un accès à cette culture par l'apprentissage de la grammaire musicale et de l'ensemble de la codification de la musique permettant de lire une partition.
- la transmission orale : elle suppose un accès à la musique sans passer par l'écrit. Voici plusieurs manières de transmettre un thème oralement :
  - méthode directive : on dit à l'élève ce qu'il doit jouer (le nom des notes, les rythmes etc...) et il applique.
  - méthode imitative, par l'écoute (l'oreille) : on joue par fragment, l'élève cherche à les mémoriser et à les reproduire d'oreille. Développe l'écoute et la mémoire auditive.
  - méthode imitative, par le geste (la vue) : on montre un geste musical et l'élève cherche à imiter l'enseignant en reproduisant le même geste. Développe la mémoire visuelle la mémoire digitale.
  - méthode comparative : l'élève cherche en comparant par exemple plusieurs façons de jouer le même motif et cherche quelle réalisation semble être plus convaincante ou correspond mieux à une intention musicale. Développe un sens critique, l'imagination et l'autoévaluation

De manière générale, je crois qu'une transmission orale permet un gain de temps et une meilleure attention musicale, mais ne garantit pas à terme une autonomie de l'élève vis-à-vis des pièces du répertoire écrit. Considérant le fait que notre société repose culturellement sur l'utilisation de l'écrit, il me paraît judicieux de trouver un équilibre entre ces deux méthodes de transmissions de la musique. Attention également de ne pas catégoriser les élèves, et ainsi les « empêcher » d'évoluer vers d'autres types d'approche dans lesquels ils peuvent s'avérer compétents et qui sont complémentaires.

### **5) La notion de cursus**

Le cursus qui jalonne l'apprentissage instrumental est aujourd'hui construit sur trois cycles d'une durée moyenne de quatre années, correspondant à des critères précis en termes de connaissances et de pratiques musicales. Je n'expliciterais pas ici les objectifs de chacun des cycles. En revanche il me paraît intéressant de soulever la part de liberté que confère ce système à l'enseignant et à l'équipe pédagogique. Je suis libre de choisir le chemin qui permettra à chaque élève d'acquérir à la fin du cycle les compétences requises. Le cursus laisse donc libre cours à l'innovation pédagogique, à la pluralité des pratiques.

Je pense en revanche que la notion du cursus n'a pas de sens dans certains cas : que dire du cas des personnes handicapées, ou présentant un léger handicap ? J'avais il y a quelques années comme élève, un petit garçon présentant un problème de motricité des doigts : il bougeait toujours simultanément l'annulaire et l'auriculaire de sorte qu'il jouait avec quatre doigts à la main droite. Ce handicap ralentissait considérablement son apprentissage instrumental et le mettait en marge des autres élèves petit à petit. Pourtant il s'épanouissait à travers le jeu du piano. Il devrait être possible pour certaines personnes d'apprendre l'instrument au sein d'une structure compétente hors du cursus traditionnel élaboré surtout autour de l'évolution des enfants.

## V) OUTILS

Plusieurs « outils » sont à ma disposition, afin de permettre l'application de ma pédagogie. Ces outils sont au service de l'élève, leur utilisation doit donc être pensée dans ce but. J'expliciterais ici mon positionnement pédagogique à propos du répertoire, des connaissances nécessaires relatives à toute pratique musicale, des nouvelles technologies.

### 1) Le répertoire

Le répertoire pour piano constitue l'ensemble des œuvres écrites pour ou avec piano. Il est donc extrêmement vaste, il s'étale sur une période temporelle de presque cinq siècles et recoupe de nombreux courants musicaux (classique, contemporain, jazz, variété, musiques actuelles, musiques traditionnelles...). Sa grande diversité permet une grande souplesse dans le choix des œuvres que l'on peut proposer à l'élève.

Je considère le répertoire de deux manières différentes : le répertoire comme patrimoine culturel et comme outil d'apprentissage.

- le répertoire « patrimoine » : il s'agit de considérer les œuvres du passé et du présent comme partie intégrante d'un patrimoine culturel. A ce titre, il est important de continuer à transmettre ce patrimoine et à le faire découvrir aux générations futures. Le pédagogue, en tant que guide, a le devoir (à mon avis), de proposer et de faire découvrir ce patrimoine dans son ensemble (tous styles, toutes époques), afin que l'élève puisse s'y repérer et y trouver un terrain d'exploration privilégié. Cette démarche culturelle ne doit pas se cantonner à l'aspect musical, mais il me paraît enrichissant pour l'élève d'élargir les propositions à d'autres formes d'art (peinture, architecture) par le biais de documents (photos, articles, vidéos, Internet) en rapport avec l'œuvre travaillée. La diversité du répertoire proposé me paraît être une condition incontournable à l'éveil musical et culturel de l'enfant. Il sera libre au fur et à mesure de son apprentissage, de définir lui-même ses attentes en fonction de ses goûts.
- le répertoire « outil » : une œuvre peut être proposée aux élèves dans un but précis, répondant à une attente ou un besoin identifié à un moment précis de son parcours. Par exemple : l'élève a du mal à se repérer sur le clavier, et ses capacités de déplacements sont donc réduites et maladroites. Après en avoir discuté avec lui (il crois qu'il est important d'associer l'élève à cette démarche afin qu'il comprenne la raison de ce

travail et qu'il en voit la finalité), je vais lui faire travailler *Knoten* de Kurtag (Jatecok II). Ainsi le choix du répertoire doit être réfléchi par rapport à l'élève, à son projet et ses besoins. Les pièces choisies constituent alors des outils d'apprentissage. Il est possible que j'écrive moi-même des pièces pour mes élèves afin de répondre à un besoin précis.

Je crois aussi qu'il est important de stimuler au maximum, dans les premières années d'apprentissage, l'imaginaire de l'enfant, dans le but d'associer dès le début intention musicale et geste instrumental. L'usage du répertoire contemporain me paraît à privilégier, car il permet, par son abstraction, l'évasion de l'enfant dans un monde qui lui propre. Il sera plus à même de s'investir musicalement, d'entrer très tôt dans l'écoute et sera force de propositions musicales. J'ai pu constater au cours de ces dernières années, que des pièces de Kurtag ou de compositeurs moins connus tels Boje, Takacs, ou Kelterborn intrigue beaucoup plus l'enfant que des menuets de Mozart ou autres petites pièces classiques. Cela ne signifie pas qu'il faille les occulter pour autant.

Pour conclure à propos du répertoire, je dirai qu'il ne faut se passer de rien, considérer l'ensemble des possibles dans un souci de variété, d'épanouissement de l'enfant, et d'utilité.

## **2) Les connaissances**

Un certain nombre de connaissances vont être requises et vont devenir nécessaires à l'enfant au fur et à mesure de son apprentissage pour continuer à progresser. Par exemple la nécessité de savoir lire les notes d'une partition, d'en comprendre les rythmes et les codes -le « solfège »- (pour permettre à l'élève une autonomie dans son travail) ; connaître la composition des accords de bases pour pouvoir réaliser une grille de blues ; connaître les caractéristiques stylistiques des pièces qu'il travaille etc. Ces connaissances doivent être apportées à l'élève, et il doit être conscient de leur nécessité. Je souhaite mettre en place avec l'enfant des habitudes de travail à ce sujet en lui demandant, par exemple, d'écrire lui-même à la fin de chaque cours les choses nouvelles qu'il vient d'apprendre (métacognition, il retiendra plus facilement). L'idée est de constituer une sorte de « livre –ressource » dans lequel l'enfant aura lui-même recensé les connaissances apportées au cours de son parcours. Il devra être capable de s'y référer lui-même en cas de besoin.

### 3) Les nouvelles technologies

J'attache une importance particulière à l'utilisation des nouvelles technologies dans ma pédagogie. La réalité parle d'elle-même : l'outil informatique est devenu ces dix dernières années un élément incontournable, et au même titre les applications musicales qu'il permet. Aussi, il semble difficile de continuer à éviter son utilisation au sein de notre pratique pédagogique, d'autant plus que l'usage de l'informatique est devenu un des modes privilégiés de communication.

Liées à l'informatique, de nombreuses pratiques musicales ont vu le jour depuis une trentaine d'année, la musique appliquée par ordinateur (MAO) semble donc prendre une place réelle dans la création musicale.

L'outil informatique se présente comme désormais incontournable dans la pratique de tout enseignement, puisqu'il constitue aujourd'hui le moyen de communication premier de la société et des jeunes en particuliers (via Internet notamment et des moyens de diffusion qui sont associés). A ce titre, il me semble important de trouver des applications concrètes pouvant servir l'apprentissage d'une pratique instrumentale. Voici quelques propositions concrètes liées à l'usage de l'informatique :

- utilisation des logiciels éditeur de partition (Finale) : pourquoi ne pas envisager proposer l'écriture musicale aux élèves par l'intermédiaire de l'ordinateur ? J'ai eu l'occasion de mettre en application cela cette année, dans un travail avec des élèves qui écrivaient une pièce dans le cadre de leur projet artistique. Je leur ai fourni le logiciel (finale), et les élèves venaient en cours avec leur clé usb. Ils écrivaient durant la semaine et nous pouvions visualiser et élaborer la partition ensemble pendant le cours. Cette pratique semble les avoir motivés, dans la mesure où ils continuent maintenant d'utiliser le logiciel pour composer. La communication entre nous a ainsi été facilitée. On peut également imaginer l'apprentissage du solfège par le biais de l'informatique : apprendre à lire les notes et à les écrire sur l'ordinateur...
- outil de diffusion de la culture : L'outil informatique est très précieux pour permettre aux élèves l'accès à des objets culturels divers. Inclure la présence de l'ordinateur portable dans les cours permet par exemple de faire écouter de la musique aux élèves, et de leur en proposer d'autres. Mais les liens entre les différents domaines artistiques peuvent ainsi être facilités, en proposant aux élèves des peintures, des chorégraphies et toutes autres sources artistiques permettant un enrichissement de l'élève en lien ou non

avec son apprentissage instrumental. On peut également imaginer que les liens avec les élèves peuvent ainsi être renforcés. L'outil informatique permet un partage rapide entre l'enseignant et l'élève d'objets musicaux appartenant à leur univers propre.

- outil de création musicale : En facilitant l'accès aux élèves à des logiciels comme Cubase, Fruity Loops, nous pouvons stimuler leur envie de création artistique, dans l'esthétique de leur choix. Des ponts entre différents styles musicaux peuvent ainsi devenir possibles, dans et en dehors du cours instrumental. De plus il est possible de proposer aux élèves de temps en temps, à partir de leurs créations, des pistes de réflexions plus générales pouvant recouper la pratique de leur instrument : travail sur la forme, sur l'équilibre entre les voix et développer leur écoute, la durée des sons en recoupant avec l'écriture traditionnelle etc.

Les nouvelles technologies sont à prendre en considération du point de vue du traitement du son et des nouvelles possibilités qui me sont offertes en terme d'enregistrement. Je souhaite utiliser l'enregistrement dans ma pédagogie comme un outil de travail pour l'élève : Il est possible d'enregistrer les élèves au cours d'une phase intermédiaire de l'étude d'une pièce, seul ou à plusieurs. Cela permet à l'élève de se décentrer et de prendre du recul sur sa prestation du moment. Il est donc possible de lui faire prendre conscience des qualités et des défauts inhérents à sa prestation. Il est plus facile pour eux d'entendre par exemple un changement de tempo ou des plans sonores mal négociés, par exemple, à travers leurs enregistrements. Leurs capacités d'auto-analyse sont ainsi développées, positivement et négativement. Il me semble important de ne pas utiliser cette méthode de travail que pour mettre en évidence des défauts mais aussi les qualités de l'élève. Il est cependant toutefois de bien en cerner les limites, et de savoir ce que l'on peut et ne peut pas travailler à partir d'un enregistrement (exemple la qualité du son).

## VI) EVALUATION

### 1) Les problématiques

Je souhaite enfin clore mon projet pédagogique par la question de l'évaluation qui constitue selon moi le dernier maillon de la chaîne pédagogique, mais également le plus important, tant pour l'enseignant que pour l'élève. Les modalités d'évaluation à mettre en place sont à concevoir en fonction des orientations pédagogiques choisies par l'enseignant, et non pas l'inverse. Si l'on veut être source de propositions en terme d'innovation des pratiques, il faudra concevoir parallèlement un nouveau mode d'évaluation en adéquation avec le système. L'évaluation doit être intimement liée à la pratique pédagogique, l'enseignement ne doit pas être conçu en fonction de l'évaluation.

Deux problématiques sont à soulever ici : quelle est l'objectivité de l'évaluation, et quelles en sont les finalités. J'expliciterais mes idées du point de vue de l'élève et de l'enseignant.

### 2) Pour l'élève

Je conçois l'évaluation pour l'élève comme un perpétuel questionnement de sa pratique instrumentale. Les finalités sont à court terme (en cours, chez soi), à moyen terme (concert) ou à long terme (objectif d'autonomie de l'élève). Ainsi les modalités d'évaluation que je proposerai doivent servir ces différents objectifs, permettant à l'élève de savoir d'où il vient, où il va et surtout où il se situe en vue d'atteindre ses objectifs. Actuellement, le principal moment d'évaluation pour l'élève reste l'examen de fin d'année. Celui-ci ne doit à mon sens ne pas constituer une fin en soi pour l'élève.

Dans le but de servir le projet de l'élève et d'œuvrer à son épanouissement musical, plusieurs types d'évaluation peuvent être utilisés pédagogiquement : l'évaluation formative puis formatrice va permettre à l'élève de se fixer des critères d'évaluation puis de se les approprier et jugera par lui-même. Ce type d'évaluation doit être envisagé le plus souvent possible, car je crois qu'elle met l'élève sur les rails de la responsabilisation et de l'autonomie. Ce type d'évaluation est généré par exemple en poussant l'élève à affiner son sens de l'autocritique en cours (ce qui l'aidera à prendre du recul sur ses prestations), en passant avec lui un contrat didactique (automatiser certaines habitudes de travail par exemple).

L'évaluation dite normative, prend alors son sens : elle a pour finalité de faire le point à un moment précis avec l'élève sur un travail précis. Il s'agit donc dans ces phases d'évaluation normative de situer l'élève par rapport aux qualités requises à un moment de son parcours d'apprentissage. Je conçois l'évaluation formatrice comme un outil de développement pour l'élève, et l'évaluation normative comme une étape dans son parcours permettant de valider les objectifs donnés et d'en définir de nouveaux.

La formule d'évaluation que nous connaissons aujourd'hui à travers les examens de fin d'année ne me satisfait pas. Elle n'offre pas une situation musicale à l'élève. Comment alors juger objectivement des qualités musicales d'un élève lorsque la situation dans laquelle il s'exprime ne le favorise pas ? Je propose que ces moments d'évaluation soient associés à une prestation publique (ce qui semble plus logique au regard des finalités de l'enseignement de la musique), et en modifier les critères. Dans ce cas précis, il me semble plus juste de prendre en compte dans l'évaluation la musicalité de l'élève, son rapport avec le public, sa générosité, sa prise de risque. Je souhaiterais ne plus voir d'examens de fin d'année sous leur forme actuelle.

### **3) Pour l'enseignant**

Enfin, l'évaluation est pour moi capitale. Elle permet de réajuster perpétuellement ma pratique pédagogique en fonction de l'observation des situations que je propose et des conséquences chez l'élève. Ainsi, je crois qu'il ne faut pas avoir peur d'oser en terme d'innovation pédagogique, à condition de bien savoir en évaluer ensuite la pertinence, les points positifs et négatifs, afin d'affiner progressivement nos idées et notre pratique.

## CONCLUSION

Ainsi, mon projet pédagogique s'axe autour de l'élève. Je souhaite prendre en compte dans mon enseignement la pluralité des besoins d'une population de plus en plus hétéroclite, espérant que chacun puisse trouver au sein de l'Ecole de Musique des propositions plurielles. Il convient pour cela de travailler en équipe et de concevoir dans le futur un dispositif permettant à chacun de trouver une place. Je souhaite également axer la pratique instrumentale autour de la scène, l'Ecole de Musique devant œuvrer à une animation culturelle du territoire sur lequel elle rayonne. Les vertus sociales et éducatives de l'apprentissage musical sur lesquelles je m'appuie, justifient de ma volonté de rechercher les pratiques transversales et collectives. Toutes ces actions entrent dans un cadre d'action du service public, ce qui requière une implication personnelle artistique dans la vie du territoire. Accompagnant ainsi mes élèves, je souhaite être force de proposition sur mon territoire et participer activement à son développement culturel.

Il est donc de mon devoir en tant qu'enseignant de la musique de chercher à faire évoluer le système en permanence, afin de répondre aux exigences politiques, financières, éducatives et culturelles qui définissent les cadres d'actions et les modalités de l'enseignement musical de demain. Le langage musical restera toujours universel, c'est à nous de construire et de proposer un enseignement allant en ce sens.

Enfin, ce document doit être perçu comme les bases de ma réflexion pédagogique future qui sera amenée à évoluer au fil des années. L'important à mes yeux est de ne jamais omettre l'adaptabilité et l'évolutionnisme de toute pédagogie : rester à l'écoute...